



Besoins et projets en matière de géolocalisation des données de surveillance dans le domaine de la santé végétale

Nicolas CANIVET

chef du bureau des semences et de la santé des végétaux

16 janvier 2013





Volet 1 : dispositif national de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles réglementés



Objectif : éviter l'apparition et l'installation d'organismes nuisibles (nématodes, insectes, champignons, bactéries, virus...)
particulièrement dangereux pour les cultures, les plantes ornementales et la flore sauvage, quel que soit le milieu (agricole, forêts, espaces publics, milieux naturels...)

Le ministre de l'agriculture dresse la liste des organismes nuisibles (ON) réglementés

Pour chacun de ces ON le ministre chargé de l'agriculture ou le préfet peut prescrire par arrêté les mesures de lutte obligatoire nécessaires (**gestion de foyer**), généralement fondées sur un zonage autour des végétaux trouvés contaminés

Exemples : AM sharka, AM charençon rouge du palmier, AP méloïdogynes...



Système de déclaration obligatoire en cas de découverte ou de suspicion par les propriétaires/détenteurs de végétaux ainsi que par toute autre personne compétente

Dispositif général de surveillance des lieux de productions de « matériels végétal à risque » (pépinières, établissements semenciers...) : mise en oeuvre par les DRAAF avec possibilité de délégation à des organismes tiers FREDON

Dispositif de surveillance spécifique pour certains organismes nuisibles : mise en oeuvre par les DRAAF avec possibilité de délégation à des organismes tiers FREDON

Ex : plan de surveillance chrysomèle du maïs (pièges dans les parcelles de maïs), plan de surveillance nématode du pin (prélèvements dans les peuplements de pins ou dans des matériels d'emballage en bois...)

- 
- Géolocalisation essentielle pour la mise en oeuvre tant de la surveillance que de la gestion de foyers
 - Système d'information vieillissant, sans outil de géolocalisation spécifique : utilisation d'outils développés par les DRAAF ou autres
 - Absence ou difficultés d'interopérabilité avec les outils des partenaires (délégataires, collectivités territoriales...)
 - Difficultés de superposer avec des données géolocalisées venant d'autres organismes (IFN...)



Volet 2 : les réseaux d'épidémio-surveillance



Objectif : apprécier et communiquer, en temps réel, sur les risques ou seuils de nuisibilité aux récoltes et autres végétaux (espaces non agricoles) vis-à-vis des organismes non réglementés, afin de favoriser la **maîtrise de l'utilisation des intrants** (écophyto), et le cas échéant de détecter des **émergences**

Observations régulières sur 12 000 parcelles, par des observateurs de différents réseaux sur la base de protocole harmonisés

Synthèses et analyses régionales communiquées dans les bulletins de santé du végétal

- 
- Système d'information récent (EPIPHT)
 - Système reposant sur l'interopérabilité des systèmes des partenaires des réseaux
 - Module cartographique en projet



Projet à moyen terme : convergence des deux domaines

- 
- Intégrer dans EPIPHYT les données de surveillance et de lutte contre les organismes réglementés (première étape : sharka)
 - Développer un module cartographique dans EPIPHYT permettant de répondre aux besoins tant pour la surveillance et la lutte contre les organismes réglementés que pour l'épidémiosurveillance vis-à-vis des organismes non réglementés
 - Nécessité d'une standardisation afin de permettre les échanges et l'interopérabilité entre administrations, partenaires des réseaux, autres acteurs... de l'échelle locale à l'échelle nationale



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Merci pour votre attention